

Le Fonds français Maurice de Madre

Constitué conformément aux dernières volontés du Comte Maurice de Madre, au moyen des biens remis après sa mort, en 1970, au Comité international de la Croix-Rouge en faveur de

- collaborateurs(trices) et volontaires ayant eu un **accident** pendant leur travail au service de l'une des composantes du mouvement CR/CR
- collaborateurs(trices) et volontaires souffrant d'une **maladie** liée à leur travail au service de l'une des composantes du mouvement CR/CR
- familles de collaborateurs(trices) et volontaires **décédé(e)s** lors de leurs travail au service de l'une des composantes du mouvement CR/CR



© CICR/MALLA, Ibrahim

Editorial

Chaque jour, les volontaires et employés du Croissant-Rouge arabe syrien font preuve d'une détermination sans faille et risquent leur vie pour sauver celles des autres. Ils travaillent dans des conditions d'extrême insécurité et c'est ainsi que depuis le début du conflit en 2011, 34 d'entre eux ont été tués dans l'exercice de leur mission humanitaire.

Dans d'autres pays également, comme par exemple au Pakistan ou en République Démocratique du Congo, des situations d'employés ou volontaires de Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge ayant été pris pour cible ont été répertoriées.

Parfois heureusement, les histoires se terminent bien, comme dans le cas de M. Khan*, employé du Croissant-Rouge pakistanais blessé par balles dans l'exercice

de ses fonctions, qui a pu être soigné grâce à l'aide du FFMM (voir page 2).

Plus que jamais, le Fonds français Maurice de Madre est déterminé, dans la mesure de ses moyens, à aider ces victimes et leurs familles !

Je profite également de ces quelques lignes pour remercier personnellement Christiane Augsburg, qui est arrivée au terme de son mandat à la présidence du Conseil du FFMM, pour son important investissement dans le fonctionnement du Fonds et notre excellente collaboration. Je souhaite la bienvenue à son successeur, Monsieur Jacques Chapuis, également Membre du CICR, qui assume la présidence du conseil du FFMM depuis le 1er janvier 2014.

Emmanuel Séité
Secrétaire exécutif du FFMM

Survivre après un grave incident de sécurité

En septembre 2012, M. Khan*, employé du Croissant-Rouge pakistanais âgé de 28 ans, a été attaqué par des hommes armés dans le cadre de sa mission humanitaire.

Les hommes lui ont tiré dessus et ont touché M. Khan à sept reprises. Blessé à l'épaule et aux intestins, M. Khan a dû être opéré d'urgence. Sa famille a emprunté de l'argent afin qu'il puisse subir l'opération nécessaire à sa survie.

Afin que M. Khan puisse rembourser ses créanciers et payer pour la deuxième intervention chirurgicale qui lui était

nécessaire, le Croissant-Rouge pakistanais, par l'intermédiaire de la délégation du CICR à Islamabad, a sollicité le FFMM pour soutenir cette personne.

Ce dossier entrant parfaitement dans les critères d'attribution du FFMM, la réponse fut positive, et aujourd'hui, cet employé du Croissant-Rouge pakistanais dont le pronostic vital était réservé il y a quelques mois encore, a récupéré ses capacités à 80% comme il le dit lui-même, et a déjà repris son travail au sein du Croissant-Rouge pakistanais.

Une aide individualisée

Lorsque le malheur frappe un employé ou volontaire du Mouvement CR/CR dans l'exercice de ses fonctions, et que celui-ci ne dispose pas de couverture sociale, le Fonds Français Maurice de Madre peut apporter une aide précieuse et permettre à cette personne – ou à sa famille en cas de décès – de retrouver une situation aussi normale que possible.

Dans la plupart des cas, l'aide apportée par le FFMM individualisée : en effet, chaque situation est unique et les conditions de vie sont très différentes d'un pays à

l'autre. Les dossiers acceptés par le FFMM peuvent aussi bien porter sur la prise en charge de frais médicaux que sur le financement d'une activité génératrice de revenus.

Afin que les dossiers puissent être traités dans les meilleurs délais, il est très important que les formulaires de demande d'allocation soient remplis avec soin, en nous fournissant un maximum d'informations concernant les circonstances ayant amené à faire une demande, ainsi que la composition de la famille et

ses ressources.

Ce n'est qu'à partir de ces informations complètes que le conseil du Fonds sera en mesure de prendre une décision quant à la suite donnée au dossier et au montant de l'allocation. Les délégués coopération du CICR connaissent bien le fonctionnement du Fonds et seront en mesure d'apporter aux Sociétés nationales l'aide nécessaire pour remplir ces formulaires. Ils seront ensuite leurs contacts privilégiés pour la mise en œuvre des décisions du Conseil du Fonds.

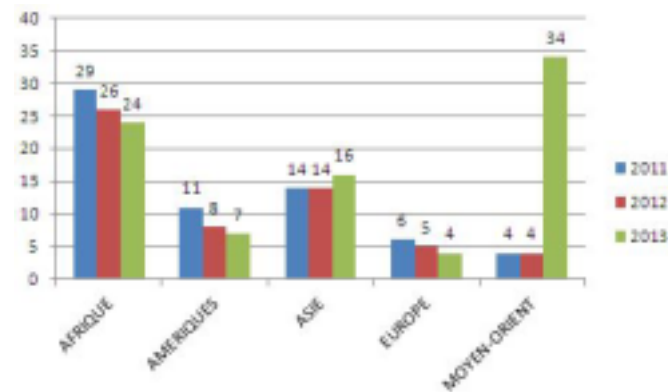
Le fonds en chiffres - 2011-2013

A l'instar des années précédentes, l'essentiel du travail du secrétariat du Fonds entre 2011 et 2013 a consisté à assurer le suivi à donner aux dossiers provenant des années précédentes (31 en 2011, 37 en 2012, 49 en 2013) et à analyser les nouvelles demandes (23 en 2011, 19 en 2012, 36 en 2013) afin de pouvoir les soumettre avec une allocation adéquate au Conseil pour décision, pour enfin veiller à ce que ces décisions soient mises en œuvre par le biais des délégations du CICR.

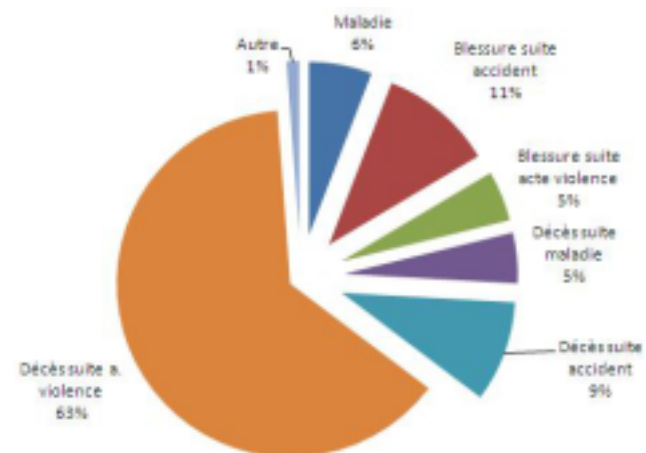
Les statistiques concernant les dossiers traités entre 2011 et 2013 révèlent que les cas de décès ou blessures suite à des actes de violence sont en forte hausse et représentent actuellement près de 70% des dossiers traités par le FFMM. Au-delà de ce qui concerne le FFMM, c'est une situation très préoccupante quant à la sécurité du personnel humanitaire.

La situation en Syrie a eu un très fort impact sur le FFMM, représentant près de 75% des demandes parvenues au fonds en 2013. Cela est principalement dû au fait que les dossiers soumis en faveur des victimes de 2011 et 2012 n'ont pu nous parvenir qu'en 2013.

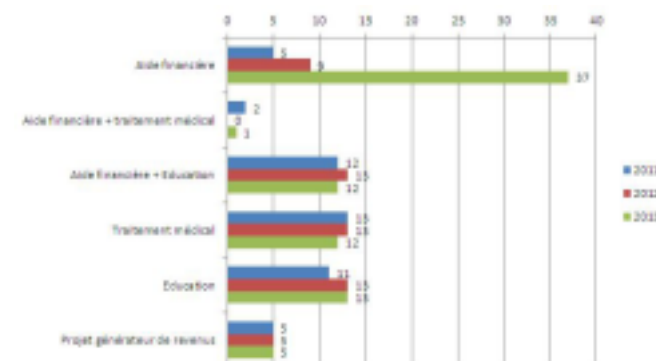
Dossiers 2011-2013 - Provenance géographique



Dossiers traités en 2013 - raison des demandes



Dossiers 2011-2013 - but de l'allocation



REMERCIEMENTS

Le conseil du FFMM adresse ses sincères remerciements à la Fondation Ousseimi, à la Fondation Helene Arnold, à l'association des Anciens Délégués du CICR ainsi qu'au CICR pour leurs généreuses contributions.

DE 1975 À 2013, LE FFMM C'EST

- 567 dossiers
- 872 cas individuels
- 2'274 bénéficiaires
- CHF 3'717'592 alloués



Composition du Conseil

- **M. Jacques Chapuis**

Président du conseil, membre du Comité international de la Croix-Rouge

- **M. Emmanuel Séité**

Secrétaire exécutif du Conseil, Comité international de la Croix-Rouge

- **Mme Marie-Christine de Navacelle**

Représentante de la famille du Comte de Madre

- **Mme Tricia Baglione**

Représentante de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- **Mme Bineta Diop**

Directrice exécutive de Femmes Africa Solidarité

Conseiller

- **M. Antoine Chavan**

Avec le soutien des collaborateurs suivants du CICR

- **Mme Christine Zaninetti et M. Alziro Catoquessa**, Responsables de la comptabilité du FFMM
- **Les délégués en charge de la coopération** avec les Sociétés nationales CR/CR sur le terrain ainsi que leurs assistants
- **Les administrateurs des délégations**
- **Les médecins-conseil du CICR**

Pour tout contact :

Secrétariat auprès du CICR
19, Avenue de la Paix
1202 Genève - Suisse

Secrétaire exécutif:
M. Emmanuel Séité
e-mail: eseite@icrc.org

* pour des raisons de confidentialité, les noms des bénéficiaires ont été modifiés